

La douane cède cinq tonnes de thon à une association caritative

Le 16/11/2011



Les douanes du port du Havre. BISSON BERNARD/JDD/SIPA

PECHE - Ce thon saisi par les douanes va être donné aux Restos du cœur ou à la Banque alimentaire...

Cinq tonnes de thon surgelé, saisies en août dernier par les douanes françaises, ont été données mercredi matin au Havre à une association caritative. Il s'agit de «thonine oriental originaire du Yémen, saisie le 25 août 2011, explique Gilles Lorenzo, directeur de la politique des contrôles à la Direction générale des douanes. Il a été saisi car il n'était pas accompagné d'un certificat de capture valable.»

Le Yémen interdit de pêche au thon dans l'Océan Indien

La réglementation européenne impose en effet que tous les poissons pêchés entrant dans l'Union européenne soient accompagnés d'un certificat délivré par les organisations régionales de pêche. Or, dans le cas de la cargaison saisie au Havre, «le contrôle douanier n'a pas considéré le document valide: la zone de pêche indiquée était forcément illégale car elle ne correspondait pas aux capacités de la flotte yéménite dans les zones autorisées», indique Gilles Lorenzo.

Depuis septembre 2008, toute prise de thon réalisée par des navires yéménites dans l'Océan Indien est considérée illégale, le Yémen ne faisant pas partie de la Commission des thons dans l'Océan Indien (CTOI) dont le but est d'encadrer et gérer de manière durable la pêche de thonidés. «Cette prise peut être le fait d'un bateau non yéménite, explique Gilles Lorenzo. Les dispositions communautaires n'ont pas pour but de pénaliser les pays exportateurs mais de leur faire comprendre qu'ils doivent préserver leurs ressources contre les bateaux pirates qui pêchent à outrance.»

Pas perdu pour tout le monde

L'association Le Panier de la mer a récupéré ce thon surgelé, conformément à la législation européenne qui prévoit de détruire ou de faire don des marchandises saisies par les douanes. «Nous avons considéré qu'il ne fallait pas le détruire et nous avons recherché une association qui pourrait le reprendre et le préparer, poursuit Gilles Lorenzo. Cela permet de donner de l'activité à l'association Les Paniers de la mer, qui emploie des gens qui ont des difficultés d'insertion professionnelle.» Le thon sera ensuite livré aux Restos du cœur ou à la Banque alimentaire.

Audrey Chauvet